

AR PREFECTURE

016-211602362-20160212-D_2016-3-11-05
Reçu le 18/03/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthis-sur-boeme.fr

**délibération :
D_2016_2_11**

L'an deux mille seize, le vendredi 12 février à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 08 Février 2016

Présents : 21

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 23

**Objet : Rapport CLECT -
Charente Boëme Charraud**

Pouvoirs :

Monsieur TROUSSICOT Franck a donné pouvoir à CARTERET Michel
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à RELET Graziella

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame HITIER Marie-Christine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 16 novembre 2015 pour étudier le transfert de charges des garderies du matin et du soir des communes à la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud, suite au transfert de la compétence, en août 2014.

Il explique que la CLECT s'est réunie pour statuer sur le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes.

Concernant la commune de Mouthiers sur Boëme, l'allocation serait réduite de 25 538,82 €, correspondant à la moyenne des restes à charge (charges-produits) sur les 3 exercices des années 2011-2012-2013.

L'attribution de compensation 2016 reversée à la commune passe donc de 48 967,00 € à 23 328,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuve le rapport de la CLECT.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/02/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le

18 MARS 2016

Le Maire,

Michel CARTERET

